



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

OBJET :

**Désignation des
représentant.e.s de
l'EPTB Seine Grands Lacs
aux Commissions locales
de l'eau (CLE)**

L'an deux mille vingt, le Vingt-deux septembre 2020, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Nombre des membres
composant le
Comité Syndical 27

En exercice..... 26

Présents à la
Séance 15

Représentés
par mandat 4

Absents 7

Au titre du Conseil de Paris :*M. ALPHAND**M. AQUA**Mme BROSSEL**M. LERT**Mme MONTANDON**M. RAIFAUD**Mme PULVAR**M. VAUGLIN***Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :***M. COURTES**M. LARGHERO***Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :***M. MOLOSSI***Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :***Mme DURAND**M. GUERIN***Au titre de Troyes Champagne Métropole :***M. ABEL**M. VIART***Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :****Etaient absents excusés :***M. AIDENBAUM**M. LORIAU**M. KERN**M. METAIRIE**M. MARIN***Avaient donné pouvoir de voter en son nom :***Madame Josiane FISCHER donne pouvoir à Monsieur Daniel COURTES**Monsieur Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Monsieur Denis LARGHERO**Monsieur Philippe GOUJON donne pouvoir à Monsieur David ALPHAND*

Monsieur Belaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOLOSSI

La majorité des membres étant présente,

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

Mme Tiphanie PAYRE, Directrice générale Adjointe, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.



COMITÉ SYNDICAL
Séance du 22 septembre 2020

DÉLIBÉRATION
N° 2020-37/CSi

Désignation des représentant.e.s du Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs aux Commissions locales de l'eau (CLE)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les Commissions locales de l'eau (CLE) sont chargées d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Véritables noyaux décisionnels du SAGE, elles organisent la démarche sous tous ses aspects : déroulement des étapes, validation des documents, arbitrage des conflits, mais aussi suivi de la mise en œuvre. Une fois le SAGE adopté, elles veillent à la bonne application des préconisations et des prescriptions ainsi qu'à la mise en place des actions.

En application de l'article L.212-4 du Code de l'environnement, La CLE comprend trois collègues, respectivement composés de représentant.e.s des collectivités territoriales, des usagers et de l'État.

Ils sont nommés par arrêté préfectoral et la CLE est présidée par un élu local.

Les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) sont représentés dans les CLE, si leur périmètre d'intervention recoupe en tout ou partie celui des SAGE concernés.

En application de l'arrêté préfectoral n° 2011-187 du 7 février 2011 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'EPTB Seine Grands Lacs, neuf SAGE sont inscrits en tout ou partie à l'intérieur de ce périmètre (cf. carte annexée).

Il appartient à Seine Grands Lacs de désigner un représentant dans chacune de ces neuf CLE, étant précisé que ce représentant doit être un élu et qu'il ne peut pas être désigné de suppléant.

Suite aux élections municipales de juin 2020, de nouveaux élus ont été désignés pour siéger au Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Dans ce cadre, il convient de désigner de nouveaux représentants parmi ces nouveaux élus.

Par conséquent, il est proposé que la représentation de l'EPTB Seine Grands Lacs au sein des CLE soit répartie de la façon suivante, à compter du 22 septembre 2020 :

SAGE des deux Morins :	M. Belaïde BEDREDDINE
SAGE de la Bièvre :	M. Dan LERT
SAGE de l'Yerres:	M. Daniel GUERIN
SAGE d'Orge-Yvette :	M. Denis LARGHERO
SAGE nappe de la Beauce :	M. Jean-Pierre ABEL
SAGE de l'Armançon :	M. Jean-Michel VIART
SAGE Marne confluence :	Mme Chantal DURAND
SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer :	M. Bertrand KERN
SAGE Bassée-Voulzie :	M. Frédéric MOLOSSI

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU l'article L.212-4 du Code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-187 du 7 février 2011 relatif à la délimitation du périmètre de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

CONSIDÉRANT la vacance de représentation de l'EPTB Seine Grands Lacs dans certaines Commissions locales de l'eau, suite aux élections municipales de juin 2020 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article unique : la représentation de l'EPTB Seine Grands Lacs au sein des CLE est répartie de la façon suivante, à compter du 17 septembre 2020 :

SAGE des deux Morins :	M. Belaïde BEDREDDINE
SAGE de la Bièvre :	M. Dan LERT
SAGE de l'Yerres:	M. Daniel GUERIN
SAGE d'Orge-Yvette :	M. Denis LARGHERO
SAGE nappe de la Beauce :	M. Jean-Pierre ABEL

SAGE de l'Armançon :
SAGE Marne confluence :
SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer :
SAGE Bassée-Voulzie :

M. Jean-Michel VIART
Mme Chantal DURAND
M. Bertrand KERN
M. Frédéric MOLOSSI

Le Président,



Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

